



Année scolaire 2022 – 2023

www.institutdemotcouvreur.be – idc.smartschool.be

[@institutdemotcouvreur](https://www.instagram.com/institutdemotcouvreur) – [@institutdemotcouvreur](https://www.facebook.com/institutdemotcouvreur)

Bruxelles, le lundi 29 août 2022

Avis général n° 14 – *Priorité normale*

A l'attention de tous les parents et les élèves

Organisation du déjeuner

Chers parents, chères et chers élèves,

L'infrastructure de l'école ne nous permet pas d'organiser des repas à l'école.

Néanmoins, une surveillance des repas est organisée pour les élèves qui, en raison de l'éloignement de leur domicile ou du travail des parents, sont dans l'impossibilité de rentrer chez eux.

Ceux-ci doivent apporter leur repas dès le matin, car ils n'ont matériellement pas le temps de faire « leurs courses » durant l'heure de table.

Les parents sont invités à contrôler la présence aux déjeuners grâce au cachet appliqué dans le journal de classe à la date du jour.

De plus, une liste de présence est établie chaque jour lors de la surveillance-déjeuner, excepté le mercredi.

Les élèves qui sortent à 12h30 doivent se rendre immédiatement à leur domicile par le chemin le plus court et ne peuvent en aucun cas traîner dans les environs de l'école.

Ils pourront réintégrer l'établissement à 13h20. Les cours reprennent à 13h30.

Les élèves qui n'ont pas rempli le talon ci-dessous, ne peuvent en aucun cas rester dans l'école. Ils sont donc priés de quitter le bâtiment et de le réintégrer à 13h20.

Le Directeur,

M. PIROTTE

DÉJEUNER

(A remettre au titulaire de classe pour le 9/09/2022)

Je soussigné(e)..... responsable légal de

l'élève :..... classe:

Souhaite que mon enfant reste au déjeuner pour l'année scolaire 2022-2023

Autorise mon enfant à quitter l'établissement durant la pause déjeuner pour l'année scolaire
2022-2023

(Cochez la case souhaitée)

Signature du responsable légal,